



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_123

SANTÉ ET HANDICAP
CONVENTION PROJET MOIS SANS TABAC

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et du projet « Mois sans tabac », le service « Santé et Handicap » de la ville coordonne les actions de sensibilisation au danger du tabac.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics aux effets du tabac et de son addiction.

De nombreuses actions sont mises en place afin de sensibiliser le plus grand nombre :

- intervention de professionnels des addictions
- intervention de professionnels de santé
- intervention des ambassadeurs de la santé
- spectacle-débat animé
- animations sur le marché

Dans ce cadre, la Ville va s'associer à plusieurs prestataires et partenaires dans la mise en œuvre du programme d'actions. 5 300€ ont été inscrits au budget 2026 et une demande de subvention a été faite auprès de la Caisse Primaire Assurance Maladie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des documents liés au projet « Mois sans tabac ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : cmontmartin@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Chloé MONTMARTIN

Objet : Ateliers addictions pour projet « Meilleure mine sans nicotine »

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE26-,

D'une part,

Et l'association **XXXX** représentée par son directeur: **XXX**

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les ateliers de sensibilisation à la sensibilisation au dépistage organisée qui seront réalisés par l'équipe de **XXX**, dans le cadre du projet " Meilleure mine sans nicotine" mis en œuvre par la Ville d'Armentières.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 27 septembre 2026 au 30 novembre 2026.

ARTICLE 3– PLANNING

Les interventions de l'équipe du **XXX** pour assurer l'animation des ateliers se fera en conformité au planning ci-après:

- Le xx septembre 2026 de 13h à 17h pendant la color run derrière la mairie
- Le xx octobre 2026 de 9h à 13h30 sur le marché d'Armentières
- ...

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT

En cas d'absence à une séance, l'équipe du **XXXX** est tenue d'en informer le service santé et handicap.

Si une ou plusieurs intervention(s) devai(en)t être annulée(s) par l'une ou l'autre partie, la ville d'Armentières ne rémunérerait alors que les prestations effectivement réalisées.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer les ateliers réalisés conformément au devis joint, soit à hauteur de xx€ (xx).

Le paiement sera effectué à la fin de la prestation sur présentation d'une facture adressée à la Ville.

Sur le compte :

Guichet : Compte : clé :
Banque :

Fait à Armentières, le XX/XX/2026

Jean-Michel MONPAYS
Maire de la ville d'Armentières

XXXX
Directeur de XXXX

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_123-DE